



CAPa MF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
Maréchal-Ferrant
- Apprentissage -



24 mois pouvant varier
selon positionnement



Septembre 2021
à juin 2023



Les Vaseix



Niveau 3

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir maréchal-ferrant

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social
- Réaliser des travaux de maréchalerie
- Réaliser des interventions sur les équidés
- Assurer le fonctionnement de l'atelier
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine).

Le titulaire du CAPa Maréchal Ferrant peut aussi exercer à son propre compte. Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15* et 29** ans,

* 15 ans si sortie de 3^e ou 16 ans dans les autres cas

** pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise de maréchalerie d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Contenus principaux de la formation

Enseignements généraux	Enseignements professionnels
MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale	MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	MP2 - Organiser l'atelier de maréchalerie
MG3 - Interagir avec son environnement social	MP3 - Réaliser les travaux de maréchalerie
Enseignements à l'initiative de l'établissement : Adaptation d'une ferrure mécanique à des besoins spécifiques	

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (78 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (26 semaines soit 910h)

Modes de validation

Formation diplômante de niveau 3

Dispositif d'évaluation

Le CAPa MF est délivré pour 80 % en Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) organisés tout au long des deux années de formation.

Les 20% restants correspondent à une épreuve professionnelle terminale « Réaliser la pose d'une ferrure ». Cette épreuve est organisée au mois de juin de la dernière année de formation.

Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP25090BC01 à RNCP25090BC07)

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Brevet Technique des Métiers (BTM) maréchal-ferrant).

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2021 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
419,74 €	668,47 €	823,93 €	1554,58 €
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
606,29 €	792,84 €	948,30 €	1554,58 €

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen (2021) : 100 %
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois : donnée non disponible (formation ouverte en 2019)
- Taux de satisfaction des apprentis (2021) : 100%

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordonnateur de la formation CAPa Jardinier Paysagiste :

Grégory LAHAYE- Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : gregory.lahaye@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr